



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

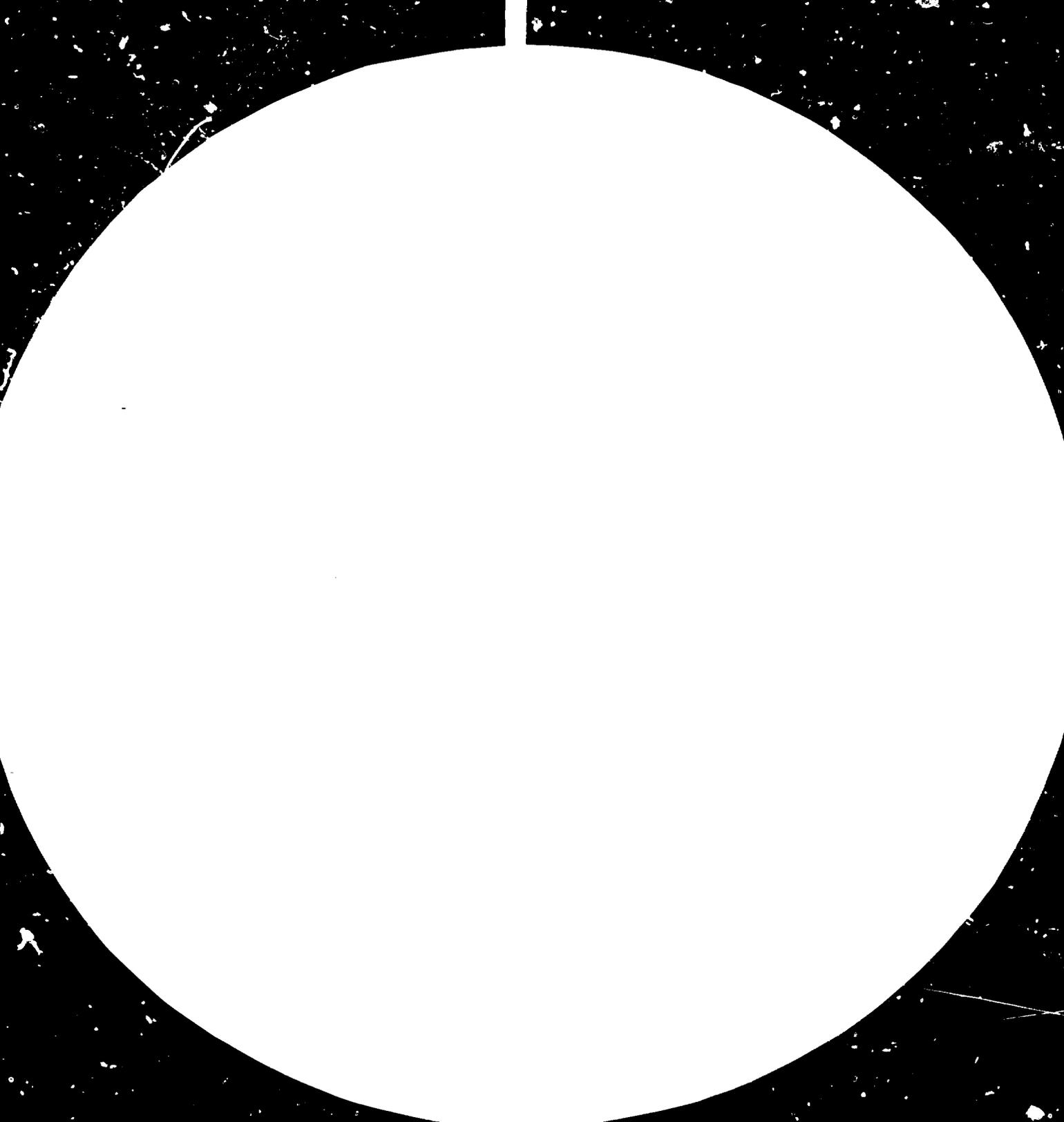
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

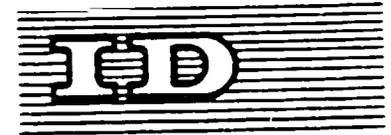




W. J. VAN DER BIJK, *Dept. of Optics, University of Groningen, The Netherlands*
Received 1987-07-27



0050 - F



Distr. GENERALE

ID/B/236

26 février 1980

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Quatorzième session
Vienne, 9-19 mai 1980

Point 11 de l'ordre du jour

INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Activités menées par l'ONUDI en 1979 pour mieux faire participer
les femmes à l'industrialisation

Rapport du Directeur exécutif

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| Introduction | 1-3 | 3 |
| EFFORTS POUR FAIRE PARTICIPER LES FEMMES AU DEVELOPPEMENT | 4-22 | 4 |
| Assistance technique | 4-11 | 4-6 |
| Etudes industrielles et réunions | 12-19 | 6-8 |
| Contribution de l'ONUDI aux efforts concertés des organismes des Nations Unies | 20-22 | 8-9 |
| EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT ET SUR LE TERRAIN | 23-29 | 10-12 |
| Personnel du Secrétariat | 23-29 | 10-12 |
| Personnel envoyé sur le terrain | 30-33 | 12 |
| MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL | 34 | 12 |

RESUME

Le présent document rend brièvement compte des efforts déployés par le Secrétariat en 1979 pour intégrer les femmes au processus de développement : création d'un groupe de travail interdivision, projets d'assistance technique et de recherche dans les domaines prioritaires, exécution de programmes de développement général auxquels les femmes peuvent participer. On y trouvera en outre des indications sur la représentation des femmes au sein du personnel et dans les projets sur le terrain.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel est présenté au Conseil du développement industriel en application de la résolution 44 (IX) adoptée par le Conseil le 25 avril 1975.

2. A la suite des recommandations de la réunion préparatoire sur le rôle de la femme dans l'industrialisation des pays en développement, tenue en novembre 1978^{1/}, et des recommandations formulées par le Conseil du développement industriel à sa treizième session, en mai 1975^{2/}, le Secrétariat a pris, au cours de 1979, des mesures spéciales pour mettre au point des programmes concrets visant à mieux faire participer et à mieux intégrer les femmes au développement industriel.

3. Conformément à une demande présentée par le Conseil^{3/}, le Groupe de travail interdivisions sur l'intégration des femmes au développement industriel a été créé en juillet 1979. Ce groupe de travail, qui se compose de représentants de la Division de la coordination des politiques, du Centre international d'études industrielles, de la Division des opérations industrielles, de la Division des services de conférence, de l'information et des relations extérieures et de la division des services administratifs, est principalement chargé des fonctions suivantes :

- a) Examiner et analyser toutes les résolutions et recommandations intéressant l'intégration des femmes au développement qui sont adressées à l'ONUDI par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil du développement industriel et d'autres organes internationaux;
- b) Formuler, après avoir examiné les activités déjà poursuivies par l'Organisation dans ce domaine, un programme complet et détaillé de l'ONUDI en vue de faire participer les femmes aux efforts d'industrialisation des pays en développement;
- c) Suivre en permanence toutes les activités entreprises par le Secrétariat à ce sujet;
- d) Donner des conseils sur les activités menées en commun avec d'autres organismes des Nations Unies.

Le Groupe de travail a récemment présenté un premier rapport intérimaire au Directeur exécutif.

1/ ID/WG/283/23.

2/ A/34/16.

EFFORTS POUR FAIRE PARTICIPER LES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Assistance technique

4. Il ressort d'un examen des résolutions et recommandations adressées à l'ONUUDI au sujet de l'intégration des femmes au développement qu'il existe deux domaines prioritaires d'assistance technique : les activités de formation, et les activités menées dans le cadre des zones rurales. Le Secrétariat de l'ONUUDI a établi, dans ces deux domaines, un certain nombre de propositions de projets pour lesquels il recherche des contributions volontaires. Ces propositions comprennent : un projet global d'intégration des femmes à l'industrialisation rurale; la mise au point d'un programme de technologie rurale à l'intention des femmes de certains pays africains; une étude sur la promotion de coopératives industrielles; deux projets interrégionaux pour renforcer le rôle des femmes dans l'administration et la direction des entreprises; un programme sous-régional de formation en groupe sur les techniques de conception, de production et d'utilisation des matériaux d'emballage, destiné à des participantes des pays africains d'expression française; la promotion de l'artisanat féminin dans un pays africain; et l'amélioration des techniques utilisées par les femmes potiers de Bolivie.

5. Pour certaines de ces propositions de projets, les négociations avec les pays donateurs sont parvenues à un stade avancé; et le financement de l'une de ces propositions par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a déjà été approuvé. L'exécution de la plupart de ces projets devrait donc démarrer en 1980.

6. En attendant les résultats des études en cours, il est proposé que l'ONUUDI continue à contribuer à la mise au point de programmes d'assistance technique dans les deux domaines prioritaires mentionnés ci-dessus.

7. A côté de ces efforts, l'ONUUDI continue d'exécuter et de mettre au point un grand nombre de projets qui, intéressant le développement industriel en général, ont en même temps des effets positifs indirects sur la participation de la femme au développement.^{4/} Parmi les projets sur le terrain susceptibles de favoriser l'intégration des femmes, on peut citer deux projets exécutés, l'un au Malawi et l'autre en Haute-Volta, et concernant la création de petites fabriques de pots et autres récipients en verre destinés au conditionnement des produits agricoles.

^{4/} ID/B/219, paragraphes 7 à 9.

La fabrication de récipients bon marché et hygiéniques pour produits alimentaires devrait entraîner le développement des activités artisanales liées à la conservation des produits alimentaires, activités qui emploient essentiellement des femmes.

8. La plupart des projets de développement de la petite industrie qui contribuent à créer des activités rémunérées ont, à ce titre, des répercussions considérables sur l'intégration des femmes au développement, que ce soit dans les zones urbaines ou dans les zones rurales. Un exemple des projets de ce genre est la création récente de la "Handicrafts and Small-Scale Industries Development Agency" (Office de développement de l'artisanat et des petites industries) en Ethiopie (projet du PNUD DP/ETH/77/018). Le rôle de l'ONUDI dans ce projet consistait à conseiller les pouvoirs publics et à les aider à acquérir les moyens nécessaires pour promouvoir et aider les entreprises artisanales et les petites entreprises industrielles, et en particulier les coopératives installées dans les campagnes. Les objectifs poursuivis sont de mobiliser les ressources humaines et financières autochtones, de rendre les petites industries et l'artisanat complémentaires de l'agriculture et de la grande industrie, et d'améliorer la situation de l'emploi dans les zones rurales et urbaines grâce à des méthodes de production à forte intensité de travail et demandant peu de capitaux. Ce projet a également pour but de jeter les bases nécessaires à la décentralisation de l'industrie et à une répartition plus équitable des emplois et des revenus entre les zones urbaines et les zones rurales.

9. Les industries chimiques sont nombreuses à employer une main-d'oeuvre féminine importante, notamment dans les travaux tels que le finissage, le triage, l'emballage ou le contrôle de la qualité, et la promotion de ces industries devrait entraîner une augmentation des débouchés pour cette main-d'oeuvre. Dans le cas de ce sous-secteur, les possibilités qu'offrent par exemple l'industrie pharmaceutique et la poterie artisanale ou semi-mécanisée favorisent la participation des femmes au développement. Un certain nombre de projets relatifs à la fabrication de contraceptifs, et visant par conséquent à réduire l'importance numérique des familles devraient faciliter la participation accrue des femmes au processus de développement.

10. En ce qui concerne la présence des femmes dans les programmes de formation organisés sous les auspices de l'ONUDI, on peut noter une certaine amélioration dans le domaine des bourses de perfectionnement individuelles et des voyages d'études, mais le nombre des candidates désignées par les gouvernements pour recevoir une formation à l'étranger est encore très faible. En 1979, la proportion de femmes était de 6,2 % (59 femmes) dans le cas des programmes de formation en

groupe et de 9 % (86 femmes) pour ce qui est des bourses de perfectionnement et des voyages d'études. Cette proportion était dépassée dans les domaines de formation suivants : infrastructure institutionnelle (24 %), planification industrielle (22 %), agro-industries (18 %) et formation (12 %).

11. Le Conseil a reconnu le rôle que pourraient jouer les conseillers industriels hors siège pour appuyer les activités du Siège visant l'intégration des femmes au développement. Intensifiant ses efforts des années précédentes, le Secrétariat a encouragé les conseillers industriels hors siège et les administrateurs adjoints à participer aux activités menées dans ce domaine.

Etudes industrielles et réunions

12. A sa treizième session, le Conseil a demandé au Directeur exécutif de procéder à des études sur le rôle de la femme dans l'industrialisation et d'en soumettre les résultats préliminaires à la troisième Conférence générale de l'ONUDI^{5/}. Un rapport sur ce point a été soumis à la Conférence^{6/}.

13. Parmi les quatre études qu'a entreprises l'ONUDI en 1979 sur le succès des programmes d'industrialisation rurale dans les pays en développement, deux sont axées sur le rôle des femmes dans ce genre de projets, en Inde et en République-Unie de Tanzanie. Les données relatives à l'Inde sont déjà parvenues à l'Organisation.

14. Le choix de l'Inde est particulièrement significatif : en effet, les plans de développement les plus récents ont démontré que, pour combattre la diminution de la participation féminine dans la main-d'oeuvre active, il importait de multiplier les possibilités d'emploi féminin, d'améliorer les moyens de formation et de diversifier les débouchés d'industrie grâce à l'expansion des petites entreprises et des industries auxiliaires. Cette étude, exécutée dans deux districts de l'Etat du Kerala, dans le Sud de l'Inde, aborde les problèmes de façon surtout empirique. Elle montre les éléments positifs des programmes, tout en indiquant les défauts et les difficultés constatés à l'occasion des divers projets. Les résultats de l'enquête confirment que les femmes représentent un potentiel considérable, même dans les activités qu'on estimait ne pas leur convenir, (revêtement électrolytique, fonderie) et font apparaître le sens collectif et la résolution des participantes.

15. Le Secrétariat a également procédé aux préparatifs des études qu'il fera en 1980, pour déterminer les moyens d'accélérer l'intégration effective des femmes dans le développement de deux secteurs industriels - l'industrie alimentaire et

^{5/} A/34/16, paragraphe 137

^{6/} ID/CONF.4/13.

les textiles - et pour préciser les effets de ces deux secteurs sur la main-d'oeuvre féminine des pays en développement. La collaboration des autres organismes du système des Nations Unies est recherchée pour la réalisation de ces études.

16. Au moment où le présent document est rédigé, on prévoit que ce projet sera exécuté conjointement avec l'Organisation internationale du travail (OIT), de façon à faire le point de toutes les activités dans ces deux secteurs industriels. La situation sera étudiée dans l'artisanat, les industries familiales et les petites entreprises rurales, ainsi que dans les industries rurales et urbaines de plus grande importance. On examinera également l'attitude des pouvoirs publics, des administrations et des directions d'entreprises ainsi que les conditions de travail des femmes engagées dans les activités de production, leurs aspirations et les possibilités qui leur sont ouvertes.

17. De même, l'ONUDI a commencé pendant les deux derniers mois de 1979, une étude sur les incidences éventuelles du redéploiement industriel pour les femmes des pays en développement, afin d'analyser la situation actuelle de l'emploi féminin dans les industries redéployées dans ces pays. Cette étude devait permettre d'évaluer les effets du redéploiement au point de vue économique, social, démographique, sociétal et culturel, tant pour les femmes elles-mêmes que pour la société dans laquelle elles vivent. Les problèmes de politique générale que pose l'emploi des femmes entraînent également dans le cadre de cette étude, qui devait être achevée avant la troisième Conférence générale.

18. Au cours de l'enquête exécutée conformément à la résolution 45 (IX)^{1/} du Conseil du développement industriel, l'ONUDI a reçu peu de réponses évoquant la portée de l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation, bien que ce sujet soit particulièrement important pour les pays en développement et qu'il figure dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima parmi les objectifs méritant une attention particulière. L'intégration des femmes aux efforts d'industrialisation dépend beaucoup de la structure sociale, des traditions, des modèles culturels et des systèmes de valeur propres aux diverses sociétés qui composent le Tiers monde. On constate que, dans la plupart de ces pays, les femmes travaillent à la ferme, dans l'industrie et dans le bâtiment.

^{1/} Par laquelle le Conseil priait le Directeur exécutif de l'ONUDI de demander périodiquement aux gouvernements et aux organisations internationales intéressés des renseignements quant aux mesures prises et aux progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima.

La proportion qu'elles représentent dans la main-d'oeuvre active varie d'un pays à l'autre. Cependant, leur participation à la vie économique est souvent mal comprise par les observateurs peu familiarisés avec les caractères essentiels de ces sociétés. Même si, évaluée financièrement, leur contribution à l'économie de leur pays, ne paraît pas considérable, les femmes ne sont en aucun cas passives et inefficaces. L'Indonésie signale que les femmes participent aux activités des petites entreprises et de l'artisanat; au Ghana, le National Council on women and development encourage le travail des femmes dans tous les secteurs de l'économie. En Inde, des programmes ont été appliqués pour élargir et diversifier les possibilités d'éducation et de formation offertes aux femmes; celles-ci peuvent également bénéficier de crédits bancaires pour améliorer la gestion de leurs entreprises. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la participation à part égale des femmes à la vie économique du pays est l'un des objectifs fondamentaux du développement national.

19. A sa treizième session, le Conseil a prié le Directeur exécutif de prendre dès que possible les mesures voulues pour l'organisation de la réunion envisagée en complément de la réunion préparatoire sur le rôle de la femme dans l'industrialisation^{8/}. La réunion préparatoire qui s'est tenue en novembre 1978 ayant soulevé un vif intérêt, le nombre des participants des pays en développement et des pays industrialisés a été bien plus important que prévu à l'origine. Comme le principe général du rôle des femmes dans l'industrialisation a été longuement discuté à cette occasion, le Secrétariat propose que l'on envisage d'organiser une série de réunions d'experts sur certains des points marquants soulevés lors de la première réunion de l'ONUDI, avant d'organiser une seconde réunion sur ce sujet.

Contribution de l'ONUDI aux efforts concertés des organismes des Nations Unies

20. Dans son domaine de compétence, l'ONUDI se propose de participer activement à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui se tiendra à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980. Le Secrétariat était représenté à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale, qui s'est tenue à New York du 22 août au 9 septembre 1979. Un représentant sera également envoyé à la troisième session de ce comité, qui aura lieu à New York en avril 1980.

21. L'ONUDI s'est également fait représenter, soit par des membres du Secrétariat, soit par des conseillers industriels hors siège ou des administrateurs adjoints, aux réunions régionales suivantes :

La conférence préparatoire régionale de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Asie et Pacifique), organisée

par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à New Delhi du 5 au 9 novembre 1979;

La deuxième conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine, qui s'est tenue à Caracas du 12 au 16 novembre 1979;

La deuxième conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement en Afrique, organisée par la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Lusaka du 3 au 7 décembre 1979;

La réunion préparatoire générale de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme pour les pays de la CEA0, organisée par la Commission économique pour l'Asie occidentale, qui s'est tenue à Damas du 10 au 13 décembre 1979:

22. Comme il était indiqué dans le rapport de l'année précédente^{2/}, l'ONUDI contribue en outre aux efforts concertés des organismes des Nations Unies intéressant particulièrement l'intégration des femmes au développement, telles que les activités mixtes de développement rural, qui ont été marquées en 1979 par les préparatifs de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome en juillet 1979) et par les suites données à cette conférence. Par l'intermédiaire des conseillers industriels hors siège et des administrateurs adjoints, l'ONUDI a également participé à une opération conjointe d'évaluation lancée par le PNUD et ayant pour but d'apprécier l'efficacité des efforts déployés pour accroître la participation de la main-d'oeuvre féminine rurale au développement.

EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT
ET SUR LE TERRAIN

Personnel du Secrétariat

23. Bien que l'ONUDI offre relativement peu de débouchés aux femmes en raison de ses effectifs limités et de sa spécialisation, elle a redoublé d'efforts pour accroître le nombre de femmes nommées à des postes d'administrateur, qu'il s'agisse de postes soumis à la répartition géographique ou de postes dans les services linguistiques. Il y a peu de candidates aux postes de l'ONUDI - et ils sont nombreux - qui comportent des fonctions entièrement techniques et spécialisées, en particulier aux échelons supérieurs. En outre, dans la plupart des cas, les femmes qui posent leur candidature viennent de pays déjà sur-représentés au Secrétariat. Avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies (New York) et des institutions spécialisées, le service du recrutement du Secrétariat est en train d'établir un fichier informatisé de candidates qui devrait devenir bientôt la principale source d'information pour la sélection de fonctionnaires féminins. Vu la lenteur des procédures de recrutement et le temps nécessaire pour constituer un fichier de candidates répondant aux conditions requises, il est peu probable que, malgré tous les efforts, la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs augmente vraiment avant la fin de 1981. La situation est la même dans d'autres organismes des Nations Unies.

24. Au 30 novembre 1979, il y avait cependant 51 administratrices à l'ONUDI, contre 50 à la fin de 1978 et 43 à la fin de 1977. Sur ces 51 femmes, 36 étaient titulaires d'un contrat d'une durée déterminée ou d'un contrat permanent et occupaient des postes soumis à la répartition géographique, contre 33 à la fin de 1978. En outre, on était en train de recruter 7 femmes qui devaient prendre leurs fonctions au cours des premiers mois de 1980.

25. Lorsqu'on examine les efforts déployés par l'ONUDI pour recruter des administratrices, il faut tenir compte du fait qu'au 30 novembre 1979, 7 femmes de la catégorie des administrateurs avaient quitté l'Organisation et que le concours pour le passage de la catégorie des agents des services généraux à celle des administrateurs n'était pas encore achevé. Ce concours portait notamment sur deux postes à l'ONUDI, et 26 femmes de la catégorie des agents des services généraux, sur un total de 38 candidats à Vienne, ont été autorisées par le jury central à s'y présenter.

26. Une attention particulière a été accordée à la représentation du personnel féminin dans les organes consultatifs pour les questions administratives et les questions de personnel. La proportion de femmes dans ces organes a augmenté; comme le montre le tableau ci-après.

| | <u>Membres</u> | | <u>Suppléants</u> | |
|--|----------------|-------------|-------------------|-------------|
| | <u>1978</u> | <u>1979</u> | <u>1978</u> | <u>1979</u> |
| | (pourcentage) | | | |
| Comité consultatif mixte | 20 | 33 | 40 | 33 |
| Organe des nominations et des promotions | 33 | 50 | 14 | 16 |
| Comité des nominations et des promotions | 46 | 46 | - | - |

Le secrétariat de ces trois organes est assuré exclusivement par des femmes. Le personnel féminin est en outre équitablement représenté dans tous les autres organes mixtes (personnel/administration).

27. En 1979, le service de recrutement s'est mis directement en rapport avec des associations professionnelles de femmes et des gouvernements en vue de trouver davantage de candidates, en particulier dans les pays en développement sous-représentés. Un fonctionnaire chargé du recrutement a participé à la Réunion régionale préparatoire à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à New Delhi, du 5 au 9 novembre 1979. A cette occasion, on a distribué aux délégations des pays sous-représentés des avis de vacance concernant des postes d'administrateur. En outre, le Chef de la Section de recrutement du Secrétariat s'est rendu dans cinq pays d'Amérique centrale et des Caraïbes pour trouver des candidates répondant aux conditions requises.

28. A la troisième Conférence générale de l'ONUDI (New Delhi), on a prié les délégations de diffuser largement dans leur pays les renseignements sur les postes vacants et les conditions requises pour devenir administrateur à l'ONUDI, en vue tout particulièrement de trouver des candidates.

29. Enfin, il faut signaler que 24 femmes fonctionnaires de l'ONUDI ont été autorisées à travailler à temps partiel. Dans la plupart des cas, cette autorisation leur a été accordée pour leur permettre de s'occuper de leur famille. Le Corps commun d'inspection a jugé cette expérience positive et il est probable que d'autres organismes des Nations Unies suivront l'exemple de l'ONUDI.

Personnel envoyé sur le terrain

30. Depuis plusieurs années, le Secrétariat de l'ONUDI s'emploie activement à accroître le nombre de femmes affectées aux projets. Pour cela, on a surtout demandé aux fonctionnaires des principaux services de recrutement de proposer davantage de femmes pour une évaluation générale et pour des postes particuliers.

31. Si le nombre de femmes recrutées n'a pas augmenté en 1979, il est encourageant de constater une plus grande diversification des activités professionnelles et un élargissement de l'éventail des nationalités (Belgique, Espagne, France, Iraq, Philippines, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni et URSS). Le Secrétariat a recruté 12 femmes experts, dont 2 femmes experts associées, pour pourvoir 15 postes. Les travaux ont porté cette année non seulement sur des domaines traditionnels, mais encore sur des secteurs comme la recherche chimique, les matériaux de construction, le bâtiment, le moulage de précision, l'essai de matériaux, les plantes médicinales et la transformation de la noix de coco. Comme dans le passé, on a également nommé des femmes à divers postes dans les domaines de l'information et de la documentation.

32. A l'heure actuelle, on examine la candidature de plusieurs femmes venant de la République fédérale d'Allemagne et du Japon à des postes d'experts associés pour 1980 et on compte que les pays qui s'intéressent à ce groupe particulier de postes d'administrateurs adjoints proposeront davantage de candidates à l'avenir.

Le Secrétariat de l'ONUDI poursuivra, bien entendu, ses efforts en organisant des réunions et en envoyant des fonctionnaires en mission pour faire comprendre, non seulement aux services de recrutement nationaux, mais encore aux industries, aux groupements professionnels et à d'autres sources de recrutement, la nécessité de recruter un nombre plus élevé de femmes.

33. Les efforts que déploie le Secrétariat pour recruter des conseillères industrielles principales hors siège n'ont pas été jusqu'à présent couronnés de succès. En revanche, pour ce qui est du programme de fonction d'administrateurs adjoints, l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils présentent davantage de candidates a reçu un écho très favorable. Sur les 36 administrateurs adjoints sur le terrain à la fin de 1979, il y avait 9 femmes (25 %) et trois nouvelles candidates seront recrutées au début de 1980.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL

34. Le Conseil voudra peut-être prendre acte du présent rapport et recommander les mesures à prendre à l'avenir dans ce domaine.

